



Projet financé par l'Union européenne  
Projet mis en oeuvre par l'OIM

# Mise à jour de l'étude sur l'assistance en espèces fournie aux migrants de retour ivoiriens

JANVIER 2022



*Photo 1 : Migrant de retour dans son atelier de mécanique à la casse d'Abobo, Septembre 2021 [IOM / Marie Coulibaly, 2021].*

Entre mai 2017 et août 2021, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a assisté plus de 8 500 migrants ivoiriens dans leur retour volontaire dans le cadre de l'Initiative conjointe Union Européenne (UE)-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, financée par l'UE et mise en œuvre en partenariat avec le Gouvernement ivoirien.

En octobre 2020, l'OIM a publié un rapport permettant d'évaluer l'impact du passage de l'assistance en nature à l'assistance en espèces dans le contexte de la pandémie globale liée à la Covid-19. Des recommandations ont été formulées suite à l'analyse des données collectées et prises en compte par l'équipe du projet et notamment par les assistants à la réintégration. Cette seconde étude met à jour les données et mesure le niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'assistance en espèces à moyen terme (entre six à douze mois après réception de l'assistance) et l'impact sur leur réintégration socio-économique durable (la première étude avait été réalisée à court terme entre un et trois mois après réception de l'assistance).

## MÉTHODOLOGIE & PROFIL DES MIGRANTS DE RETOUR ENQUÊTÉS

260 migrants ayant reçu l'assistance en espèces via une banque entre octobre 2020 et mai 2021.

73% des enquêtes réalisées par téléphone / 27 % réalisées sur le terrain (ce qui n'avait pas été possible dans le cadre de la première étude du fait de la situation sanitaire liée à la Covid-19) entre août et octobre 2021.

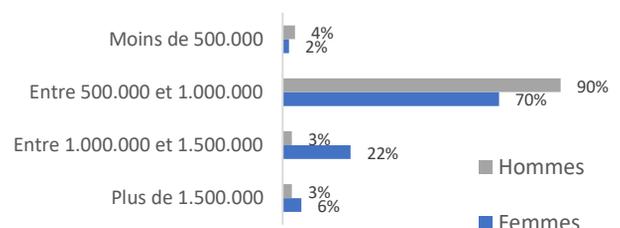
Echantillon représentatif de l'ensemble des migrants assistés par l'OIM Côte d'Ivoire entre octobre 2020 et septembre 2021 :

- 25% de femmes / 75% d'hommes ;
- Dernier pays avant retour en CIV : Niger (32%), Libye (30%), Maroc (17%), Tunisie (12%) et autres (9%) ;
- Moyenne d'âge : 35 ans pour les femmes et 29 ans pour les hommes ;
- Résidence en zone urbaine dans 92% des cas et 69% de l'ensemble des enquêtés résident à Abidjan.

## TYPE DE PROJET DE REINTEGRATION<sup>1</sup>

- Réintégration individuelle : 90%
- Type d'assistance à la réintégration<sup>2</sup> : Microbusiness (96%) ; Assistance aux besoins primaires des enfants (16% des femmes et 2% des hommes) ; Scolarisation (9% des femmes et 2% des hommes) ; Formation professionnelle (3%) et Logement (2%)
- Principaux secteurs d'activités : Commerce 67% et Esthétique 18% pour les femmes / Commerce 69% pour les hommes
- Montant moyen reçu : 85% des enquêtés ont reçu entre 500.000 et 1.000.000 FCFA en un versement

**Graphique 1 : Montant de l'assistance en espèces reçue (en FCFA)**

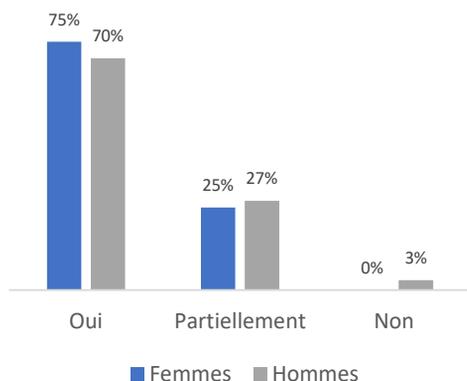


<sup>1</sup> L'assistance est conditionnée par la présentation d'un document attestant l'identité du bénéficiaire et les séances de conseils à la réintégration pour l'élaboration du plan d'affaire.

<sup>2</sup> Un bénéficiaire a pu recevoir plusieurs types d'assistance sur la base de sa vulnérabilité et des besoins identifiés.

## EFFICACITÉ DE L'ASSISTANCE À LA RÉINTÉGRATION EN ESPÈCES & NIVEAU DE SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

**Graphique 2 : L'assistance à la réintégration en espèces a-t-elle répondu à vos besoins ?**



Parmi les enquêtés, **71% considèrent que l'assistance à la réintégration en espèces a répondu à leurs besoins**, ce qui représente une nette amélioration par rapport aux 57% de réponse au moment de la première enquête.

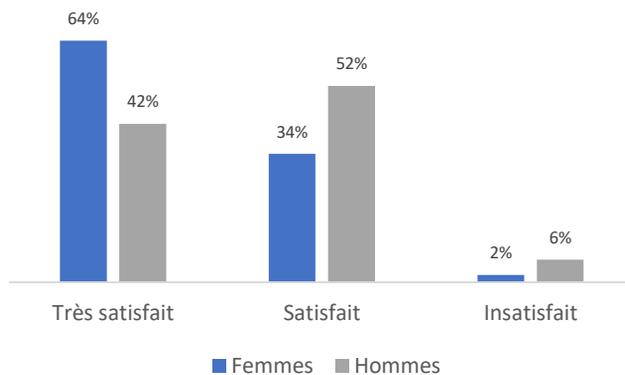
Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à estimer que l'assistance en espèces a répondu à leurs besoins, notamment du fait qu'elles soient plus nombreuses à avoir des enfants à charge, dans un contexte de forte pression sociale pesant sur les mères célibataires (Rapport de profilage 2017-2021, OIM, 2021) et qu'elles aient reçu une assistance plus importante pour la prise en charge de leurs enfants.

« C'est une aide, on ne peut pas dire qu'on n'est pas satisfait. L'OIM n'était pas obligé. D'autres gens qui sont rentrés n'ont pas eu cette aide. Nous, on dit (...) merci. » (Migrant de retour)



**95%**  
des enquêtés déclarent être satisfaits à très satisfaits de l'assistance à la réintégration reçue en espèces

**Graphique 3 : Quel est votre niveau de satisfaction de l'assistance en espèces reçue ?**



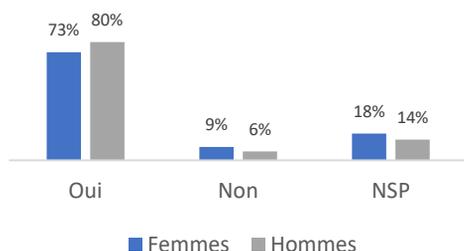
La quasi-totalité des migrants de retour enquêtés (95%) sont satisfaits à très satisfaits de l'assistance reçue qui leur donne les moyens de se réinsérer progressivement dans la vie économique à travers un projet professionnel choisi après avoir bénéficié des séances de conseil avec les assistants à la réintégration de l'OIM, sur la base de la motivation et des compétences des bénéficiaires.

*Photo 2 : Migrante de retour dans sa boutique de vêtements et accessoires à Abobo, Septembre 2021 [ @IOM / Marie Coulibaly, 2021 ].*

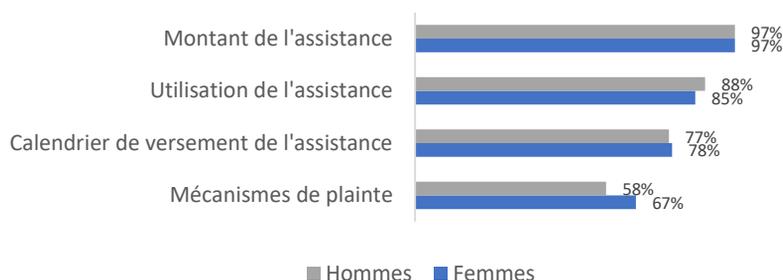
« L'homme n'est jamais satisfait. On te donnerait 1 million que ce ne serait encore pas assez. « Un » est mieux que « zéro ». » (Migrant de retour)

## EFFICIENCE DU PROCESSUS DE RÉCEPTION DE L'ASSISTANCE EN ESPÈCES

**Graphique 4 : Avez-vous reçu les informations nécessaires à la réception de l'assistance ?**



**Graphique 5 : Types d'information reçue à la réception de l'assistance**



Sur l'ensemble des migrants enquêtés, **78% estiment avoir reçu toutes les informations nécessaires à la réception de l'assistance** (contre 68% au moment de la première enquête) et **100% des personnes ayant reçu l'information déclarent que l'assistance a correspondu aux informations reçues**. Le bénéficiaire est impliqué activement dans l'élaboration conjointe du business plan avec les assistants à la réintégration, la réussite du projet étant notamment conditionnée par sa motivation, son niveau d'engagement et ses capacités à le mettre en œuvre.

**100%**  
des enquêtés déclarent n'avoir eu aucune difficulté à accéder à l'aide

Par ailleurs, au terme du processus de conseil à la réintégration, les bénéficiaires prennent connaissance et signent un formulaire de consentement à la remise d'assistance en espèces par mise à disposition à la banque, précisant le montant de l'assistance ; le contexte la crise sanitaire liée au Covid-19 justifiant le passage de l'assistance en nature à l'assistance en espèces ; l'absence d'assistance supplémentaire en dehors de ce paiement ; deux contacts téléphoniques auxquels joindre l'OIM en cas de besoin.

**87%**  
des enquêtés n'auraient pas souhaité un autre mode de retrait (contre 45% dans la première étude)

De plus, seuls **20% des enquêtés, sans distinction entre les sexes, estiment que le délai d'attente entre la soumission du dossier et réception de l'assistance était trop long**, ce qui est une nette amélioration par rapport à la première étude puisque que ce taux s'élevait à 46%. Les recommandations prises en compte ont donc porté leur fruit et ont eu un impact positif sur l'amélioration de l'efficacité du processus.

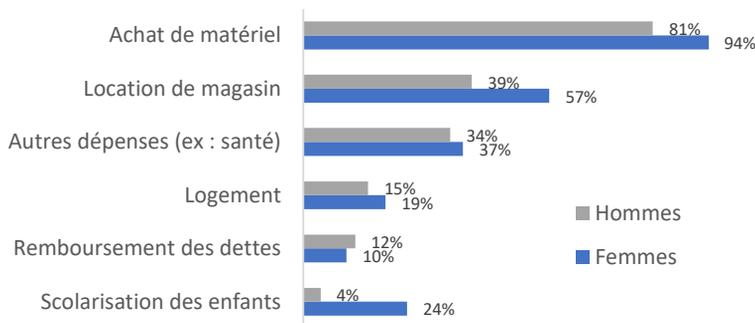
Enfin, **87% des enquêtés estiment que le retrait en banque était une bonne option**. Les recommandations formulées dans la première étude ont permis d'améliorer le processus directement avec la banque qui accueille les bénéficiaires sur un créneau qui leur est réservé.

## UTILISATION & UTILITÉ DE L'ASSISTANCE EN ESPÈCES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

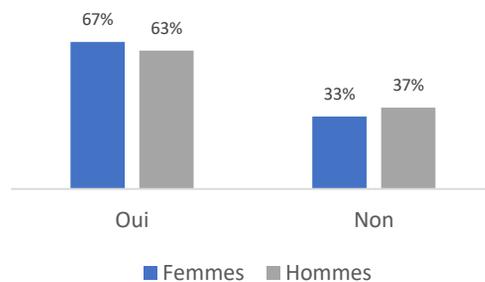
Parmi les bénéficiaires, 90% déclarent avoir dépensé plus de 60% de la somme reçue pour l'assistance à la réintégration (sachant qu'ils l'ont reçue depuis minimum 4 mois et maximum 12 mois).

Seuls 10% des enquêtés ont déclaré que certains des biens dont ils avaient besoins pour mettre en place leur microbusiness n'étaient pas disponibles sur le marché.

**Graphique 6 : Type de dépenses réalisées grâce à l'assistance en espèces**



**Graphique 7 : Le projet que vous avez réalisé ou que vous comptez réaliser est-il le même que celui prévu au départ ?**



Dans 64% des cas, le projet réalisé ou en cours de réalisation par les enquêtés est le même que celui au début du conseil à la réintégration réalisé par l'OIM. Ainsi, dans 36% des cas, les bénéficiaires ont préféré réorienter leur projet de réintégration, ce qui n'impacte pas négativement leur réussite. Au contraire, cela tend également à montrer la capacité d'adaptation des bénéficiaires et l'évolution du projet. En effet, les premières étapes du conseil à la réintégration ayant lieu très tôt après le retour des migrants, les projets ainsi que leurs zones d'implantation peuvent être amenés à (dépendamment de la localité dans laquelle le bénéficiaire décidera de s'installer). Enfin, dans 27% des cas, les bénéficiaires ont déclaré que ce changement de projet était dû à la crise sanitaire liée à la covid-19 qui a pu remettre en cause la pertinence de certains projets.

Parmi les migrants de retour ayant répondu à cette question, 85% ont déclaré que leur processus de réintégration se situait au niveau du conseil auprès des assistants à la réintégration avant la crise sanitaire liée à la Covid-19. L'assistance en espèces a permis la poursuite

des activités tout en limitant les interactions entre bénéficiaires et staff OIM afin de ne pas favoriser la propagation du virus.

**66%**  
des enquêtés estiment que l'assistance en espèces facilite leur processus de réintégration (78% des femmes et 62% des hommes)

Au cours de la première enquête réalisée fin 2020, 62% des bénéficiaires estimaient que l'assistance en espèces avait facilité leur processus de réintégration, pour 66% des répondants concernant cette seconde enquête, ce qui montre une légère amélioration de l'impact de l'assistance en espèces sur la réintégration socio-économique des migrants de retour. En outre, les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à avoir répondu à cette question par la positive.

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES PROJETS DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE EN ESPÈCES

Les enquêtés ont exprimé leur volonté d'avoir un suivi rapproché de leurs projets de la part de l'OIM : 85% souhaitent un suivi téléphonique et 78% un suivi sur le terrain grâce aux missions hebdomadaires organisées dans le district d'Abidjan et aux missions bimensuelles à l'intérieur du pays.

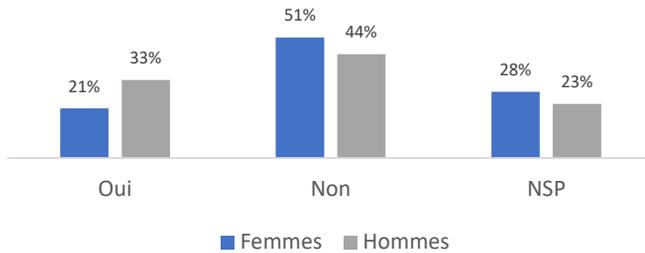
Si la majorité des enquêtés considèrent avoir les compétences et connaissances nécessaires à la mise en place de leur projet de réintégration, 23% estiment avoir besoin d'une formation pour renforcer leurs capacités.

Cette formation peut, par ailleurs, faire partie du business plan si ce besoin a été exprimé auparavant par le bénéficiaire et/ou identifié par l'assistant à la réintégration.

**72%**  
des enquêtés déclarent avoir les connaissances et compétences nécessaires pour mettre en place leur projet

## RÉINTÉGRATION EN ESPÈCES VS RÉINTÉGRATION EN NATURE

**Graphique 8 : Auriez-vous préféré recevoir une assistance à la réintégration en nature plutôt qu'en espèces ?**



*Photo 3 : Migrant de retour dans son atelier de couture à Adjame, Septembre 2021 [@IOM / Djama Ake, 2021].*



Parmi les enquêtés, 32% déclarent qu'ils auraient préféré une assistance en nature à l'assistance en espèces. Les principales raisons pour lesquelles les enquêtés déclarent qu'ils auraient préféré l'assistance en nature à l'assistance en espèces sont l'idée que la mise en place du projet aurait été facilité mais aussi que le montant de l'assistance aurait été plus élevé (ce qui n'est pas le cas).

« Si j'avais reçu le matériel mon activité aurait déjà débuté aujourd'hui. Mais l'argent m'a servi à faire autre chose. Aujourd'hui je suis guérie mais je n'ai plus d'argent pour lancer l'activité. » (Femme de retour du Maroc)

Certains bénéficiaires utilisent une partie de l'assistance reçue en espèces à d'autres fins que la création du micro-business, notamment pour des soins médicaux ou le remboursement de dettes, pouvant favoriser l'aspect social et/ou psychosocial de la réintégration. Dans ce sens, l'assistance en espèces offre une certaine flexibilité.

## CONCLUSION : BONNES PRATIQUES & POINTS D'AMÉLIORATION ENTRE LES DEUX ÉTUDES



*Photo 4 : Migrant de retour dans son atelier de mécanique à la casse d'Abobo, Septembre 2021 [IOM / Marie Coulibaly, 2021].*

Les informations collectées et analysées montrent une prise en compte des recommandations formulées au terme de la première étude dans le processus d'assistance à la réintégration proposé aux migrants de retour :

- Renforcement de la réponse aux besoins des migrants (71% vs 57%)
- Niveau de satisfaction de l'assistance à la réintégration en espèces toujours très élevé (95% vs 94%)
- Amélioration du délai d'attente entre la soumission du dossier et réception de l'assistance (20% estiment le délai trop long vs 46%)
- Satisfaction plus élevée par rapport au mode de retrait (87% vs 45%)
- Amélioration de la qualité des informations fournies par l'OIM aux bénéficiaires au moment de la réception de l'assistance
- Le renforcement des missions de suivi (« monitoring ») de projets de réintégration installés dans le district d'Abidjan (deux missions par semaine)
- L'augmentation de la fréquence des missions tripartites (réintégration ; protection et suivi-évaluation) de suivi des projets à l'intérieur du pays : 2 missions de 10 jours par mois

Au regard des données présentées dans ce document, l'assistance en espèces présente de nombreux avantages en termes de réintégration durable des migrants de retour. Ainsi, le maintien de ce type d'assistance pourrait être recommandé au-delà du contexte pandémique actuel dans des activités futures de réintégration des migrants de retour.